

2019

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE

EXERCICE 2019

Pour les trois mois et six mois clos
le 30 septembre 2018



TABLE DES MATIÈRES

Survол	3	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017	12
Principaux indicateurs de rendement	3	Situation financière consolidée au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2018	13
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Résultats financiers pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017	14
Principales informations financières consolidées	5	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017	17
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	6	États financiers consolidés intermédiaires non audités	22
Résultats financiers pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017	7		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion trimestriels de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 7 novembre 2018. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter toutefois, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2018, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changement dans la législation, les politiques administratives ou les exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris dans nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les IFRS et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

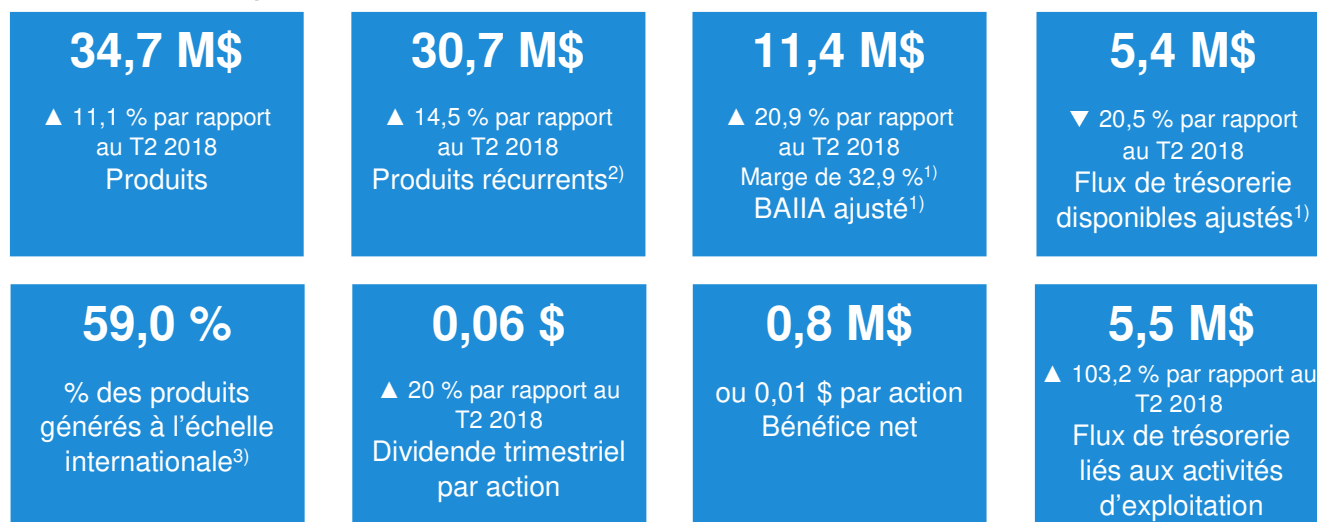
SURVOL

Stingray est le chef de file mondial des services musicaux et vidéo multiplateformes ainsi que des expériences numériques s'adressant aux câblodistributeurs, aux établissements commerciaux, aux fournisseurs de services par contournement, aux opérateurs de télécommunications mobiles, aux consommateurs, et plus encore. Ses services comprennent notamment des chaînes télé offertes en format linéaire et sur demande, 101 stations de radio, des chaînes télé en format 4K ultra-HD, des produits de karaoké, des services d'affichage numérique, des solutions musicales pour environnements commerciaux et des applications musicales. Stingray offre ses services à 400 millions d'abonnés (ou utilisateurs) dans 156 pays et ses applications mobiles ont été téléchargées à plus de 100 millions de reprises.

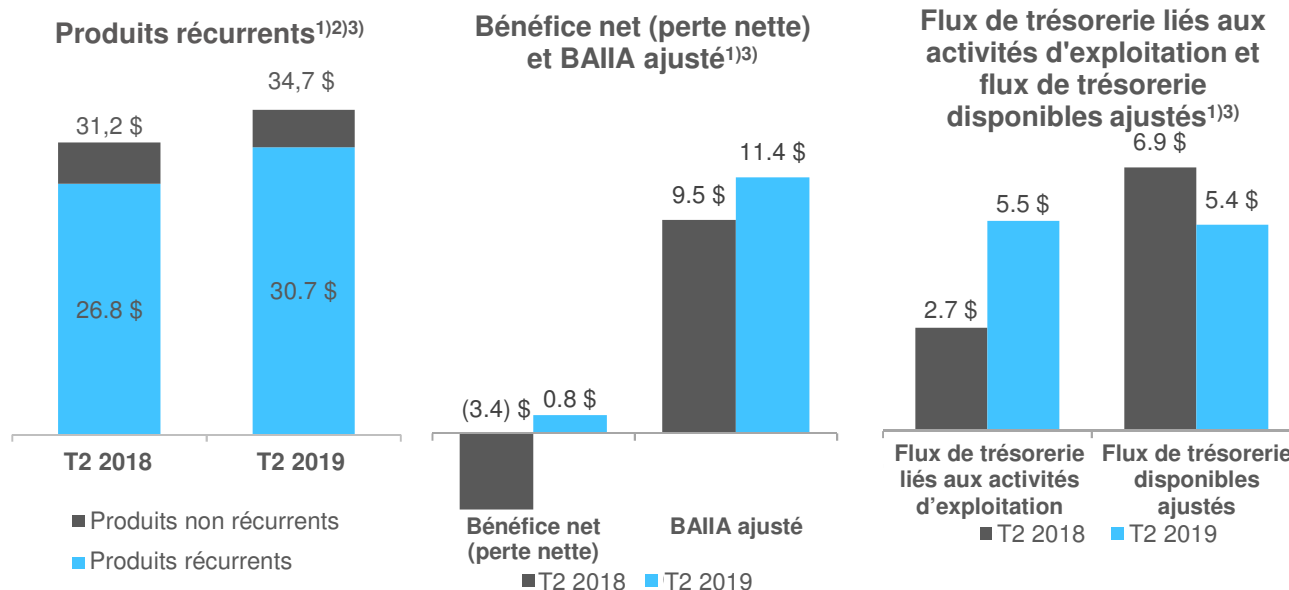
Le siège social de la société, qui regroupe plus de 1 200 employés à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Israël et en Australie, est situé à Montréal.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

Trimestre clos le 30 septembre 2018



Trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017



Notes :

- 1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.
- 2) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 3) En millions de dollars canadiens.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 (le « deuxième trimestre de 2019 » ou « T2 2019 »)

Comparaison avec le trimestre clos le 30 septembre 2017 (le « deuxième trimestre de 2018 » ou « T2 2018 ») :

- Les produits ont augmenté de 11,1 % pour atteindre 34,7 millions de dollars, comparativement à 31,2 millions de dollars.
- Les produits récurrents se sont élevés à 30,7 millions de dollars (88,4 % du total des produits), en hausse de 14,5 %.
- Les produits générés à l'échelle internationale (à l'extérieur du Canada), en proportion du total des produits, a augmenté, passant de 52,5 % à 59,0 %.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé de 20,9 % pour s'établir à 11,4 millions de dollars, comparativement à 9,5 millions de dollars.
- La marge du BAIIA ajusté¹⁾ s'est établie à 32,9 %, comparativement à 30,3 %.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 0,8 million de dollars (0,01 \$ par action), comparativement à une perte nette de 3,4 millions de dollars [(0,07) \$ par action].
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a atteint 6,7 millions de dollars (0,12 \$ par action), contre 5,4 millions de dollars (0,10 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont bondi de 103,2 % pour atteindre 5,5 millions de dollars, comparativement à 2,7 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont élevés à 5,4 millions de dollars, comparativement à 6,9 millions de dollars, en baisse de 20,5 %.

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.

Faits saillants des activités

- Le 5 novembre 2018, la société a annoncé qu'elle a conclu une convention de souscription avec Irving West, Limited (« l'investisseur ») aux termes de laquelle l'investisseur a convenu de souscrire un nombre total de 2 429 544 actions à droit de vote subalterne (les « actions visées par le placement privé ») au prix de 10,29\$ l'action à droit de vote subalterne, pour un produit brut total de 25,0 millions de dollars. L'émission des actions visées par le placement privé est assujettie à l'approbation de la TSX et sont soumises à un délai de conservation de quatre mois à compter de la date d'émission, laquelle émission devrait avoir lieu le ou vers le 13 novembre 2018.
- Le 26 octobre 2018, la société a réalisé l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote subalterne de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation (collectivement les « actions de NCC ») de Newfoundland Capital Corporation Limited (« NCC ») pour un prix de 14,75 \$ par action de NCC (le « prix d'achat »), ce qui représente une contrepartie totale de 494,5 millions de dollars. L'acquisition a été autorisée le 23 octobre 2018 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »).
- Le 10 octobre 2018, la société a annoncé l'acquisition de DJ-Matic, fournisseur de solutions multimédias en magasin (musique, vidéo, affichage numérique) aux entreprises. DJ-Matic a des clients en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Danemark.
- Le 28 août 2018, la société a annoncé le lancement de huit chaînes télévisées linéaires sur le réseau de Bell. Ce lancement fait suite à l'annonce du renouvellement et de l'élargissement du partenariat à long terme entre Bell et la société, diffusée le 29 mai 2018.
- Le 22 août 2018, la société a annoncé la nomination de David Purdy au poste de chef de la stratégie de revenus. La création de ce nouveau poste témoigne de la croissance soutenue des activités de Stingray et de la diversification de ses sources de revenus. Le 19 septembre 2018, la société a annoncé la nomination de Ryan Fuss au poste de vice-président principal des ventes publicitaires. M. Fuss chapeautera le développement de l'offre publicitaire intégrée de la société, tant à l'échelle locale qu'internationale, pour assurer l'atteinte des objectifs de croissance de l'entreprise.
- Le 3 août 2018, la société a annoncé qu'elle avait présenté une offre d'achat non sollicitée visant la totalité des parts émises et en circulation de Music Choice, société en nom collectif qui produit de la programmation musicale et des contenus musicaux pour les utilisateurs de la télévision numérique par câble, de la téléphonie mobile et du modem câble. Rien ne garantit que l'offre, telle qu'elle a été présentée, sera acceptée par l'ensemble ou une partie des porteurs de parts.
- Le 1^{er} août 2018, la société a annoncé qu'elle avait acquis Novramedia Inc., société torontoise chef de file en conception, création et mise en œuvre de solutions de médias numériques.
- Le 7 novembre 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende sera payable le 14 décembre 2018, ou vers cette date, aux actionnaires inscrits au 30 novembre 2018.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

	Trimestres clos les				Semestres clos les			
	30 septembre 2018		30 septembre 2017		30 septembre 2018		30 septembre 2017	
	T2 2019		T2 2018		Cumul 2019		Cumul 2018	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	34 692	100,0 %	31 222	100,0 %	69 148	100,0 %	60 892	100,0 %
Produits récurrents	30 651	88,4 %	26 766	85,7 %	61 447	88,9 %	52 268	85,8 %
Produits	34 692	100,0 %	31 222	100,0 %	69 148	100,0 %	60 892	100,0 %
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	13 643	39,3 %	11 792	37,8 %	26 855	38,8 %	22 886	37,6 %
Frais de vente et de marketing	3 223	9,3 %	3 237	10,4 %	6 651	9,6 %	6 461	10,6 %
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	2 367	6,8 %	3 079	9,9 %	4 828	7,0 %	6 057	9,9 %
Charges générales et administratives	6 240	18,0 %	10 258	32,8 %	12 580	18,2 %	15 755	25,9 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	6 529	18,8 %	5 226	16,7 %	12 285	17,8 %	10 388	17,1 %
Charges financières (produits financiers), montant net ¹⁾	910	2,6 %	1 269	4,1 %	2 831	4,1 %	1 806	3,0 %
Variation de la juste valeur des placements	436	1,3 %	697	2,3 %	(61)	(0,1) %	1 131	1,9 %
Bénéfice (perte) avant impôts	1 344	3,9 %	(4 336)	(13,9) %	3 179	4,6 %	(3 592)	(5,9) %
Charge (recouvrement) d'impôts	567	1,6 %	(941)	(3,0) %	1 056	1,5 %	(477)	(0,8) %
Bénéfice net (perte nette)	777	2,3 %	(3 395)	(10,9) %	2 123	3,1 %	(3 115)	(5,1) %
BAIIA ajusté²⁾	11 429	32,9 %	9 452	30,3 %	22 608	32,7 %	18 621	30,6 %
Bénéfice net ajusté²⁾	6 708	19,3 %	5 407	17,3 %	12 606	18,2 %	11 110	18,2 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾	5 448	15,7 %	6 853	21,9 %	11 646	16,8 %	14 093	23,1 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 506	15,9 %	2 710	8,7 %	12 426	18,0 %	2 121	3,5 %
Dettes nettes²⁾	55 156	–	65 245	–	55 156	–	65 245	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté²⁾³⁾	1,21x	–	1,79x	–	1,21x	–	1,79x	–
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	0,01	–	(0,07)	–	0,04	–	(0,06)	–
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué	0,01	–	(0,07)	–	0,04	–	(0,06)	–
Bénéfice net ajusté par action – de base ²⁾	0,12	–	0,10	–	0,22	–	0,21	–
Bénéfice net ajusté par action – dilué ²⁾	0,12	–	0,10	–	0,22	–	0,21	–
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	25 516	73,6 %	22 394	71,7 %	51 518	74,5 %	44 710	73,4 %
Musique pour entreprises	9 176	26,4 %	8 828	28,3 %	17 630	25,5 %	16 182	26,6 %
Produits	34 692	100,0 %	31 222	100,0 %	69 148	100,0 %	60 892	100,0 %
Produits par région								
Canada	14 222	41,0 %	14 833	47,5 %	27 863	40,3 %	29 371	48,2 %
États-Unis	8 069	23,3 %	5 222	16,7 %	16 254	23,5 %	9 926	16,3 %
Autres pays	12 401	35,7 %	11 167	35,8 %	25 031	36,2 %	21 595	35,5 %
Produits	34 692	100,0 %	31 222	100,0 %	69 148	100,0 %	60 892	100,0 %

Notes :

- 1) Les intérêts payés durant le T2 2019 ont été de 424 \$ (549 \$ au T2 2018) et de 860 \$ pour le cumul 2019 (845 \$ pour le cumul 2018).
- 2) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.
- 3) Le ratio dette nette/BAIIA ajusté est le quotient de la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2019	T2 2018	Cumul 2019	Cumul 2018
Bénéfice net (perte nette)	777	(3 395)	2 123	(3 115)
Charges financières (produits financiers), montant net	910	1 269	2 831	1 806
Variation de la juste valeur des placements	436	697	(61)	1 131
Charge (recouvrement) d'impôts	567	(941)	1 056	(477)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	1 274	718	2 443	1 339
Amortissement d'immobilisations incorporelles	5 255	4 508	9 842	9 049
Rémunération fondée sur des actions	358	312	533	506
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	518	709	885	1 022
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 334	5 575	2 956	7 360
BAIIA ajusté	11 429	9 452	22 608	18 621
Charges financières (produits financiers), montant net	(910)	(1 269)	(2 831)	(1 806)
Charge (recouvrement) d'impôts	(567)	941	(1 056)	477
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(1 274)	(718)	(2 443)	(1 339)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 970)	(2 999)	(3 672)	(4 843)
Bénéfice net ajusté	6 708	5 407	12 606	11 110

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2019	T2 2018	Cumul 2019	Cumul 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 506	2 710	12 426	2 121
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 488)	(705)	(3 716)	(1 512)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(1 383)	(1 000)	(1 730)	(1 404)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 390)	—	(2 595)	—
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	2 869	273	4 305	7 528
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 334	5 575	2 956	7 360
Flux de trésorerie disponibles ajustés	5 448	6 853	11 646	14 093

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

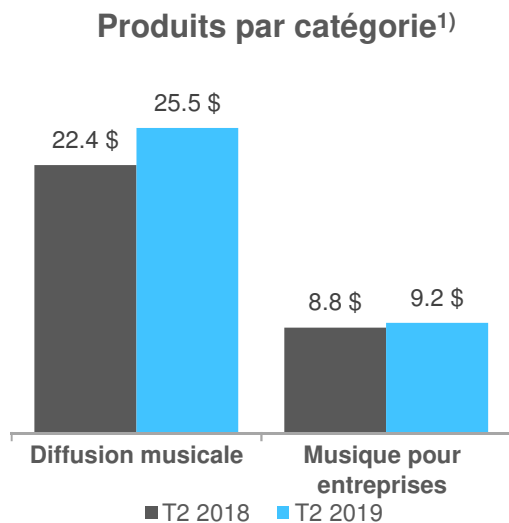
	30 septembre 2018	31 mars 2018	30 septembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)			
Facilité renouvelable	57 329	38 627	67 433
(Trésorerie et équivalents de trésorerie)	(2 173)	(3 362)	(2 188)
Dette nette	55 156	35 265	65 245

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

Produits

Les produits du deuxième trimestre de 2019 ont progressé de 3,5 millions de dollars ou de 11,1 % pour atteindre 34,7 millions de dollars, en comparaison de 31,2 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2018. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande, combinée à l'acquisition de Qello Concerts.

Tendances des produits par catégorie



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 13,9 % ou de 3,1 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au deuxième trimestre de 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

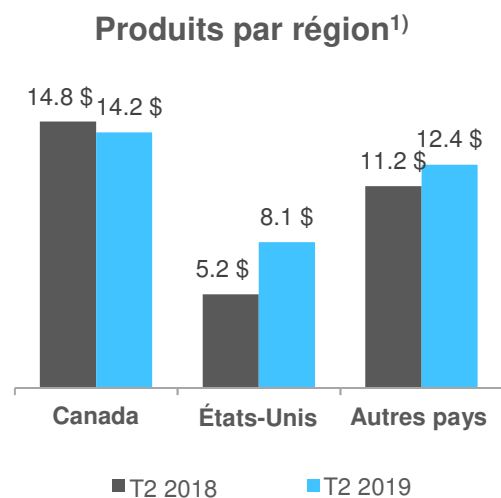
- ▲ Croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande.
- ▲ Acquisition de Qello Concerts.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 3,9 % ou de 0,4 million de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au deuxième trimestre de 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de Novramedia Inc., de Satellite Music Australia PTY Ltd (« SMA ») et de SBA Music PTY Ltd (« SBA »), ainsi que la croissance interne liée à l'expansion à l'échelle internationale.
- ▼ Diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

Tendances des produits par région



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la baisse de 4,1 % ou de 0,6 million de dollars des produits générés au Canada par rapport au deuxième trimestre de 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▼ Diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.
- ▲ Acquisition de Novramedia Inc.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 54,5 % ou de 2,9 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au deuxième trimestre de 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Qello Concerts et croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande.

Autres pays

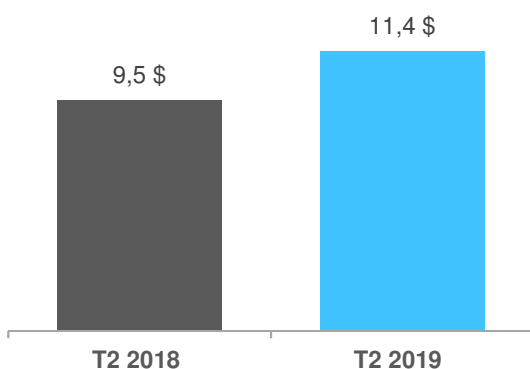
Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 11,1 % ou de 1,2 million de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au deuxième trimestre de 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande et acquisition de SMA et de SBA.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T2 2019 % des produits	T2 2018 % des produits	Variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	13 643 \$ 39,3 %	11 792 \$ 37,8 %	1 851 \$ 15,7 % ▲	Essentiellement les coûts liés à l'augmentation des produits tirés de la croissance interne et des acquisitions.
Frais de vente et de marketing	3 223 \$ 9,3 %	3 237 \$ 10,4 %	(14) \$ (0,4) % ▼	Principalement la diminution des commissions versées en raison de la baisse des produits tirés des services d'affichage numérique, contrée en partie par l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance.
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	2 367 \$ 6,8 %	3 079 \$ 9,9 %	(712) \$ (23,1) % ▼	Essentiellement les projets répondant aux critères de capitalisation en 2019 liés aux immobilisations incorporelles développées en interne, en partie contrebalancée par l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	6 240 \$ 18,0 %	10 258 \$ 32,8 %	(4 018) \$ (39,2) % ▼	Surtout la diminution des frais juridiques, amoindrie par une augmentation des charges administratives liées aux récentes acquisitions et à la croissance.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	6 529 \$ 18,8 %	5 226 \$ 16,7 %	1 303 \$ 24,9 % ▲	Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles par suite d'acquisitions et les immobilisations incorporelles développées en interne.

BAlIA ajusté¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 11,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, contre 9,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, soit une hausse de 20,9 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 32,9 % au deuxième trimestre de 2019, contre 30,3 % au deuxième trimestre de 2018. L'augmentation du BAlIA ajusté est surtout attribuable aux acquisitions réalisées au cours des exercices 2018 et 2019 et à la croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La hausse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement de la diminution des ventes de services d'installation et de matériel, dont les marges sont plus modestes, combinée à l'augmentation de la marge du BAlIA ajusté des nouvelles acquisitions par suite de leur intégration fructueuse, laquelle est venue réduire les redevances et les autres charges d'exploitation payées.

Les **coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers** consistent principalement en des coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes et aux litiges (voir la page 18).

Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information

Pour le deuxième trimestre de 2019, la société a inscrit à l'actif un montant total de 1,5 million de dollars au titre de ses frais de développement contre un montant de néant pour le deuxième trimestre de 2018.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières pour le deuxième trimestre de 2019 a diminué pour s'établir à 0,9 million de dollars, comparativement à 1,3 million de dollars au deuxième trimestre de 2018. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des charges d'intérêt et à la variation positive de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte liée à la variation de la juste valeur de 0,4 million de dollars a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2019, comparativement à une perte de 0,7 million de dollars au deuxième trimestre de 2018. Cette perte a trait à la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains.

Impôts

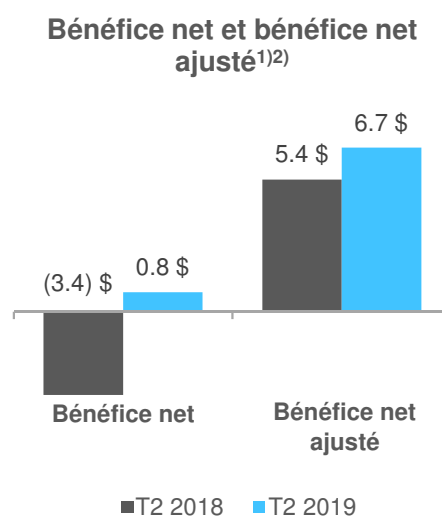
La charge d'impôts s'est établie à 0,6 million de dollars au deuxième trimestre de 2019 en regard d'un recouvrement d'impôts de 0,9 million de dollars au deuxième trimestre de 2018. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 42,6 % pour le deuxième trimestre de 2019, en comparaison de 21,7 % pour le deuxième trimestre de 2018. La hausse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'importance relative des retenues d'impôts à la source non recouvrables comptabilisées au titre de la charge d'impôts comparativement au bénéfice net avant impôts.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

Le bénéfice net a atteint 0,8 million de dollars (0,01 \$ par action) au deuxième trimestre de 2019, comparativement à une perte nette de 3,4 millions de dollars [(0,07) \$ par action] au deuxième trimestre de 2018. La hausse est principalement attribuable à la diminution des frais juridiques et à l'augmentation des résultats d'exploitation, en partie contrebalancées par la hausse de la charge d'impôts et de l'amortissement.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour le deuxième trimestre de 2019 a atteint 6,7 millions de dollars (0,12 \$ par action), comparativement à 5,4 millions de dollars (0,10 \$ par action) au deuxième trimestre de 2018, l'augmentation des résultats d'exploitation ayant été contrebalancée en partie par l'amortissement d'immobilisations incorporelles et la baisse du recouvrement d'impôts. L'augmentation du nombre d'actions en circulation à la suite de l'émission de titres de capitaux propres en octobre 2017 a eu une incidence sur le bénéfice par action.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 25,9 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2017 à 34,7 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que la croissance interne, dont les nouveaux contrats conclus dans toutes les régions. La diminution des produits au quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018 est principalement attribuable à la baisse des produits non récurrents se rapportant à l'affichage numérique dans le secteur de la musique pour entreprises.

Le BAIIA ajusté a progressé au cours des huit derniers trimestres, passant de 8,7 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2017 à 11,4 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et à la croissance interne, dont les nouveaux contrats. La diminution au premier trimestre de 2019 s'explique par les embauches au sein de l'équipe de recherche et développement, soutien et technologies de l'information afin de soutenir la croissance ainsi que par l'augmentation du contenu offert.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, étant passé d'un bénéfice net de 2,7 millions de dollars pour le troisième trimestre de l'exercice 2017 à un bénéfice net de 0,8 million de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôts à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé se rapportant à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 5,1 millions de dollars. Au premier trimestre de 2018, la baisse du bénéfice net est principalement attribuable à des frais juridiques et à une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles plus élevés en raison des acquisitions. Au deuxième trimestre de 2018, la perte nette est principalement attribuable à des frais juridiques et à des charges financières plus élevés, contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts. Au troisième trimestre de 2018, le bénéfice net était essentiellement attribuable à la hausse des résultats d'exploitation et à la baisse des frais juridiques, partiellement contrées par la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et par l'augmentation de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles par rapport au deuxième trimestre de 2018. Au quatrième trimestre de 2018, l'accroissement du bénéfice net tient principalement à la hausse du montant net des produits financiers et du recouvrement d'impôts. La baisse du bénéfice net pour le premier trimestre de l'exercice 2019 est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et à la charge d'impôts inscrite, en regard d'un recouvrement d'impôts inhabituel au deuxième trimestre de 2018. Au deuxième trimestre de 2019, la diminution du bénéfice net était essentiellement attribuable à la conversion défavorable en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains et à l'augmentation de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles, atténuées par une baisse de la charge liée à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016
	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	25 516	26 002	26 011	24 722	22 394	22 316	19 708	19 295
Musique pour entreprises	9 176	8 454	8 212	10 377	8 828	7 354	6 794	6 630
Total des produits	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222	29 670	26 502	25 925
Produits par région								
Canada	14 222	13 641	13 658	16 219	14 833	14 538	14 000	14 004
États-Unis	8 069	8 185	8 331	7 037	5 222	4 704	3 838	4 097
Autres pays	12 401	12 630	12 234	11 843	11 167	10 428	8 664	7 824
Total des produits	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222	29 670	26 502	25 925
Produits récurrents	30 651	30 796	30 734	28 788	26 766	25 502	22 683	21 944
Produits récurrents en pourcentage du total des produits	88,4 %	89,4 %	89,8 %	82,0 %	85,7 %	86,0 %	85,6 %	84,6 %
BAIIA ajusté¹⁾	11 429	11 179	11 752	11 151	9 452	9 169	9 046	8 717
Bénéfice net (perte nette)	777	1 346	4 674	737	(3 395)	280	4 608	2 660
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	0,01	0,02	0,08	0,01	(0,07)	0,01	0,09	0,05
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	0,01	0,02	0,08	0,01	(0,07)	0,01	0,09	0,05
Bénéfice net ajusté¹⁾	6 708	5 898	9 732	6 016	5 407	5 703	10 534	6 164
Bénéfice net ajusté ¹⁾ par action – de base	0,12	0,10	0,17	0,11	0,10	0,11	0,21	0,12
Bénéfice net ajusté ¹⁾ par action – dilué	0,12	0,10	0,17	0,11	0,10	0,11	0,20	0,12
Dividende trimestriel	0.06	0.06	0.055	0.055	0.05	0.05	0.045	0.045

Note :

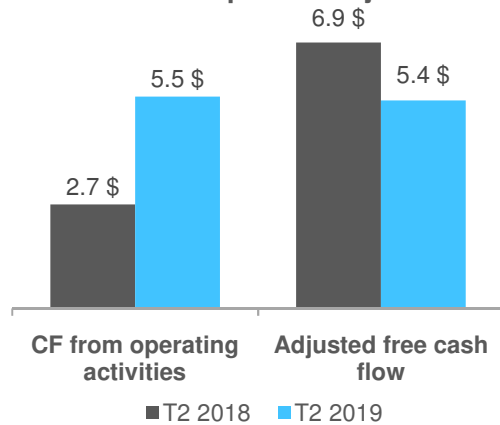
1) Voir les rubriques Information prospective et Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 2 et pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 6.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les							
	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016
	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017
Bénéfice net (perte nette)	777	1 346	4 674	737	(3 395)	280	4 608	2 660
Charges financières (produits financiers), montant net	910	1 921	(378)	1 746	1 269	537	1 006	9
Variation de la juste valeur des placements	436	(497)	(421)	(110)	697	434	334	(583)
Charge (recouvrement) d'impôts	567	489	(385)	849	(941)	464	(5 201)	706
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	1 274	1 169	1 019	704	718	621	724	574
Amortissement d'immobilisations incorporelles	5 255	4 587	4 594	4 582	4 508	4 541	3 895	3 686
Rémunération fondée sur des actions	358	175	473	346	312	194	372	372
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	518	367	780	422	709	313	688	550
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 334	1 622	1 396	1 875	5 575	1 785	2 620	743
BAIIA ajusté	11 429	11 179	11 752	11 151	9 452	9 169	9 046	8 717
Charges financières (produits financiers), montant net	(910)	(1 921)	378	(1 746)	(1 269)	(537)	(1 006)	(9)
Charge (recouvrement) d'impôts	(567)	(489)	385	(849)	941	(464)	5 201	(706)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	(1 274)	(1 169)	(1 019)	(704)	(718)	(621)	(724)	(574)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 970)	(1 702)	(1 764)	(1 836)	(2 999)	(1 844)	(1 983)	(1 264)
Bénéfice net ajusté	6 708	5 898	9 732	6 016	5 407	5 703	10 534	6 164

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont atteint 5,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, en comparaison de 2,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. La hausse s'explique avant tout par la diminution des frais juridiques et la hausse des résultats d'exploitation, contrebalancées en partie par la variation négative des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation et la hausse de l'impôt payé.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés générés au deuxième trimestre de 2019 se sont élevés à 5,4 millions de dollars, comparativement à 6,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses d'investissement reliées à la nouvelle plateforme de service de vidéos sur demande, aux améliorations locatives, aux dépenses pour les logiciels et les licences et de l'impôt payé, facteurs qui ont été compensés en partie par la hausse des résultats d'exploitation.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 2,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 6,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. La variation nette de 4,4 millions de dollars tient essentiellement au paiement de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, ainsi qu'à la hausse des versements de dividendes au deuxième trimestre de 2018.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 10,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 10,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. La variation nette de 0,3 million de dollars est le fait surtout de la diminution des acquisitions d'entreprises et d'actifs, contrebalancée en grande partie par l'accroissement des dépenses d'investissement.

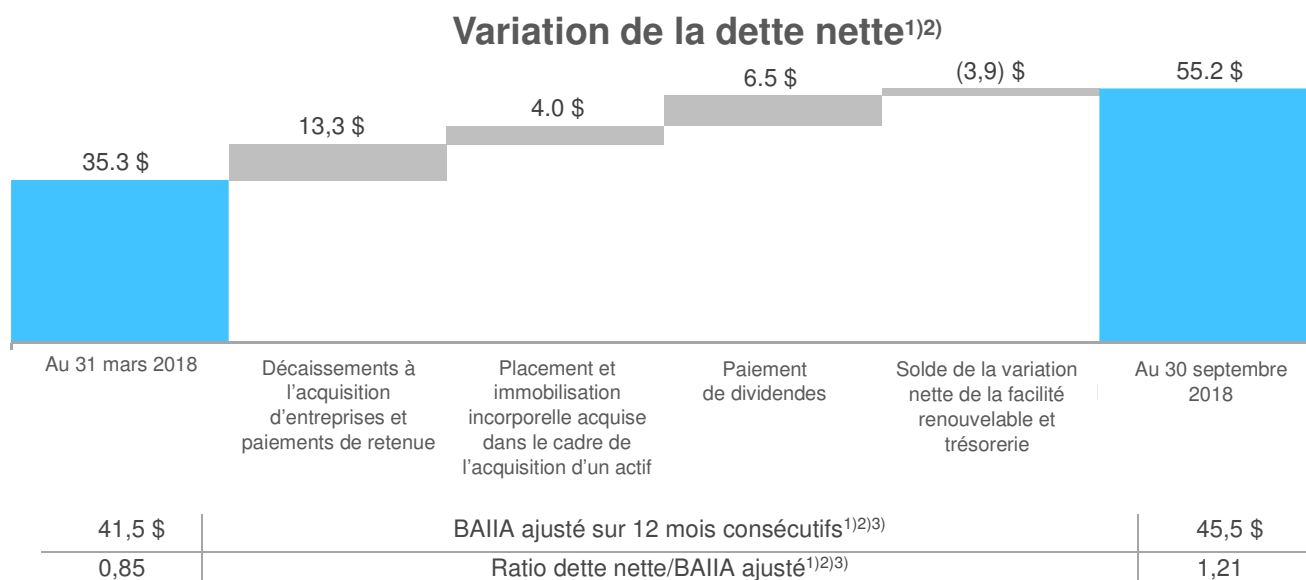
Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucune modification importante à ces obligations depuis le 31 mars 2018.

Contrat de location simple

Le 27 octobre 2016, la société a signé un contrat prévoyant le renouvellement de son contrat de location actuel et l'ajout d'une superficie additionnelle dans le nouvel immeuble situé au 99, rue Prince, à Montréal. Le contrat vient à terme le 30 juin 2022 et comprend une option de prolongation. Au 30 septembre 2018, l'engagement restant estimé aux termes du contrat de location simple visant ces locaux s'élevait à 6,0 millions de dollars.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette au cours du semestre clos le 30 septembre 2018, avec les ratios correspondants :



Notes :

1) En millions de dollars canadiens.

2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

3) Le BAIIA ajusté est calculé sur les 12 derniers mois pour le calcul du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le semestre clos le 30 septembre 2018 :

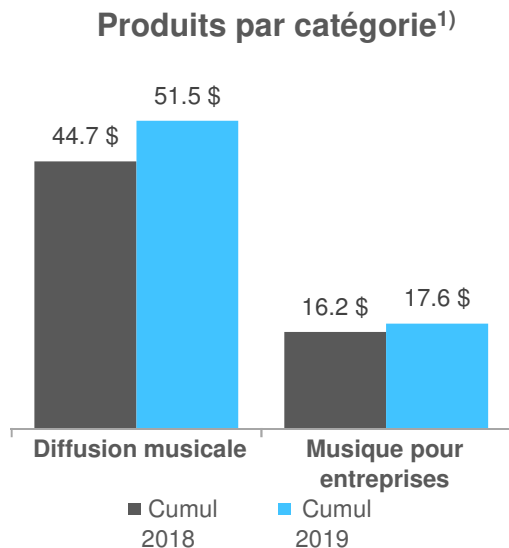
(en milliers de dollars canadiens)	30 sept. 2018	31 mars 2018	Variations	Principaux facteurs
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	32 858 \$	34 834 \$	(1 976) \$ ▼	Perception d'anciens débiteurs et calendrier de paiement d'un client.
<i>Immobilisations incorporelles</i>	62 600 \$	54 355 \$	8 245 \$ ▲	La comptabilisation des immobilisations incorporelles obtenues à l'acquisition d'actifs et d'entreprises, contrebalancée par l'amortissement de la période à l'étude.
<i>Goodwill</i>	99 504 \$	98 467 \$	1 037 \$ ▲	Le goodwill lié à l'acquisition de Novrmedia Inc., atténué par l'incidence des variations de change.
<i>Créditeurs et charges à payer</i>	34 501 \$	35 199 \$	(698) \$ ▼	Les créiteurs découlant des acquisitions et le calendrier de paiements aux fournisseurs.
<i>Facilité renouvelable</i>	57 329 \$	38 627 \$	18 702 \$ ▲	Le paiement de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, le versement de dividendes ainsi que l'acquisition d'un placement et des immobilisations incorporelles connexes.
<i>Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises et d'actifs, y compris la partie courante</i>	20 762 \$	24 917 \$	(4 155) \$ ▼	Les paiements effectués pour Yokee Music, les Réseaux Urbains, Viva Inc. et Qello Concerts compensés en partie par le solde à payer sur l'acquisition d'actifs et la réévaluation de la contrepartie conditionnelle.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

Produits

Les produits du semestre clos le 30 septembre 2018 (le « cumul 2019 ») ont progressé de 8,2 millions de dollars ou de 13,6 % pour s'établir à 69,1 millions de dollars, en comparaison de 60,9 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent (le « cumul 2018 »). Cette hausse des produits est principalement attribuable à la croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande, combinée aux acquisitions de Qello Concerts, de SMA et de SBA.

Tendances des produits par catégorie



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 15,2 % ou de 6,8 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au cumul 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

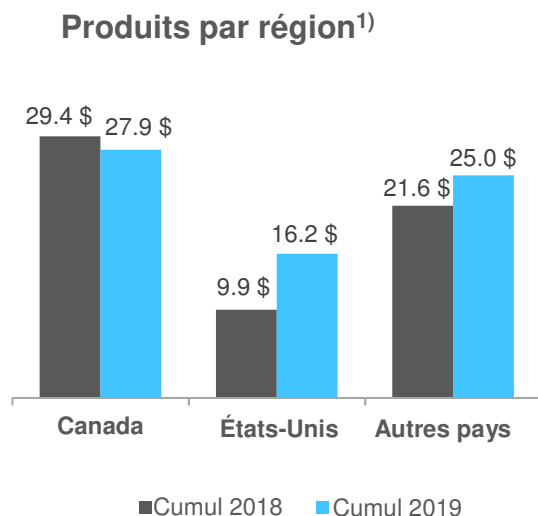
- ▲ Croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande.
- ▲ Acquisition de Qello Concerts.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 8,9 % ou de 1,4 million de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au cumul 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de SMA, de SBA et de Novrmedia Inc., combinées à la croissance interne liées à l'expansion à l'échelle internationale.
- ▼ Diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

Tendances des produits par région



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la baisse de 5,1 % ou de 1,5 million de dollars des produits générés au Canada par rapport au cumul 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▼ Diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.
- ▲ Acquisition de Novrmedia Inc.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 63,8 % ou de 6,3 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au cumul 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande et acquisition de Qello Concerts.

Autres pays

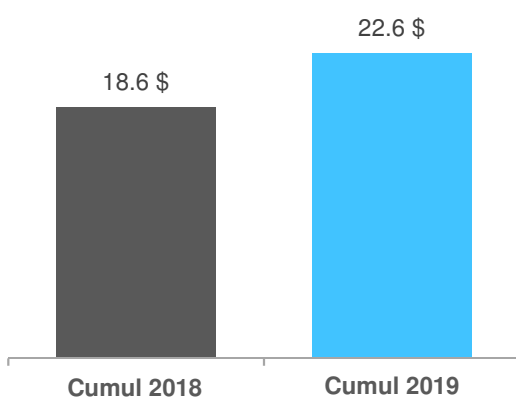
Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 15,9 % ou de 3,4 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au cumul 2018 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des abonnés aux services de vidéo sur demande.
- ▲ Acquisition de SMA et de SBA.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul 2019 % des produits	Cumul 2018 % des produits	Cumul des variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	26 855 \$ 38,8 %	22 886 \$ 37,6 %	3 969 \$ 17,3 % ▲	Essentiellement les coûts liés à l'augmentation des produits attribuable à la croissance interne et aux acquisitions.
Frais de vente et de marketing	6 651 \$ 9,6 %	6 461 \$ 10,6 %	190 \$ 2,9 % ▲	Principalement l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance.
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	4 828 \$ 7,0 %	6 057 \$ 9,9 %	(1 229) \$ (20,3) % ▼	Essentiellement les projets répondant aux critères de capitalisation en 2019 liés aux immobilisations incorporelles développées en interne, en partie contrebalancée par l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	12 580 \$ 18,2 %	15 755 \$ 25,9 %	(3 175) \$ (20,2) % ▼	Surtout la diminution des frais juridiques, atténuée par une augmentation des charges administratives liées aux récentes acquisitions et à la croissance.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	12 285 \$ 17,8 %	10 388 \$ 17,1 %	1 897 \$ 18,3 % ▲	Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles par suite d'acquisitions et les immobilisations incorporelles développées en interne.

BAlIA ajusté¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 22,6 millions de dollars pour le cumul 2019, contre 18,6 millions de dollars pour le cumul 2018, soit une hausse de 21,4 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 32,7 % pour le cumul 2019, contre 30,6 % pour le cumul 2018. La hausse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement de la diminution des ventes de services d'installation et de matériel, dont les marges sont plus modestes, combinée à l'augmentation de la marge du BAlIA ajusté de Yokee Music par suite de son intégration fructueuse, laquelle est venue réduire les redevances et les autres charges d'exploitation payées.

Les **coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers** consistent principalement en des coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes et aux litiges (voir la page 18).

Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information

Pour le cumul 2019, la société a inscrit à l'actif un montant total de 2,7 millions de dollars au titre de ses frais de développement contre néant pour le cumul 2018.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières pour le cumul 2019 a augmenté pour s'établir à 2,8 millions de dollars, comparativement à 1,8 million de dollars pour le cumul 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et à la perte de change, facteurs contrés en partie par la baisse des charges d'intérêt.

Variation de la juste valeur des placements

Un profit lié à la variation de la juste valeur de 0,1 million de dollars a été comptabilisé pour le cumul 2019, comparativement à une perte de 1,1 million de dollars pour le cumul 2018. Ce profit découle de la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains.

Impôts

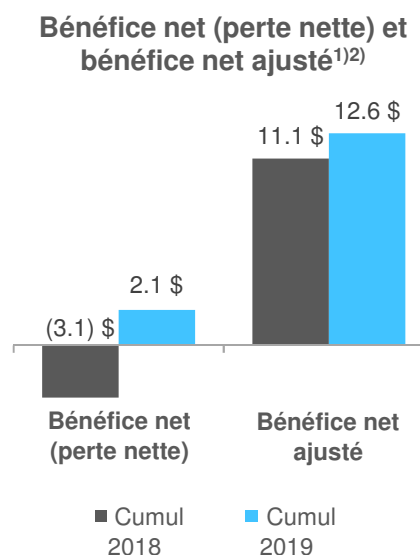
La charge d'impôts s'est établie à 1,1 million de dollars pour le cumul 2019 en regard d'un recouvrement d'impôts de 0,5 million de dollars pour le cumul 2018. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 33,2 % pour le cumul 2019, en comparaison de (13,3) % pour le cumul 2018. La hausse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'importance relative des retenues d'impôts à la source non recouvrables comptabilisées au titre des impôts comparativement au bénéfice net avant les impôts.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

Le bénéfice net a atteint 2,1 millions de dollars (0,4 \$ par action) pour le cumul 2019, comparativement à une perte nette de 3,1 millions de dollars [(0,06) \$ par action] pour le cumul 2018. La hausse est principalement attribuable à la diminution des frais juridiques, à l'augmentation des résultats d'exploitation et à la variation positive de la juste valeur des placements, en partie contrebalancées par la hausse de la charge d'impôts et d'amortissement.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour le cumul 2019 a atteint 12,6 millions de dollars (0,22 \$ par action), comparativement à 11,1 millions de dollars (0,21 \$ par action) pour le cumul 2018, l'augmentation des résultats d'exploitation ayant été contrebalancée en partie par la hausse de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles. L'augmentation du nombre d'actions en circulation à la suite de l'émission de titres de capitaux propres en octobre 2017 a eu une incidence sur le bénéfice par action.

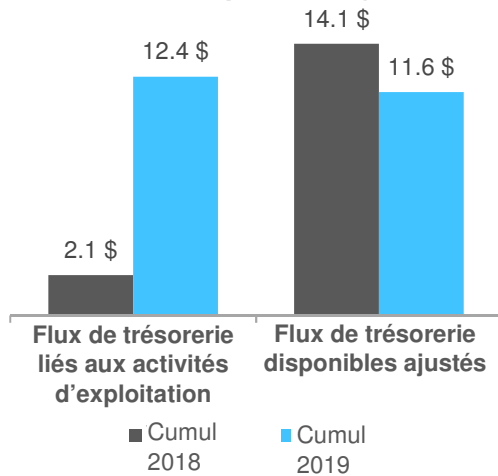


Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont atteint 12,4 millions de dollars pour le cumul 2019, en comparaison de 2,1 millions de dollars pour le cumul 2018. La hausse s'explique avant tout par la variation positive des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, la diminution des frais juridiques et la hausse des résultats d'exploitation, contrebalancées en partie par la hausse de l'impôt payé.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés générés pour le cumul 2019 se sont élevés à 11,6 millions de dollars, comparativement à 14,1 millions de dollars pour le cumul 2018. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses d'investissement reliées à la nouvelle plateforme de service de vidéos sur demande, aux améliorations locatives, aux dépenses pour les logiciels et les licences et de l'impôt payé, facteurs qui ont été compensés en partie par la hausse des résultats d'exploitation.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 4,4 millions de dollars pour le cumul 2019, comparativement à 16,8 millions de dollars pour le cumul 2018. La variation nette de 12,4 millions de dollars tient essentiellement à la diminution de la facilité renouvelable, à la hausse des remboursements d'autres crédettes et à la hausse des versements de dividendes.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 18,0 millions de dollars pour le cumul 2019, comparativement à 22,6 millions de dollars pour le cumul 2018. La variation nette de 4,6 millions de dollars est le fait surtout de la diminution des acquisitions d'entreprises, contrebalancée en partie par la hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles à la suite de l'acquisition d'actifs et par l'accroissement des dépenses d'investissement.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602 (le « brevet 602 »), 9,357,245 (le « brevet 245 »), 7,320,025 (le « brevet 025 ») et 9,351,045 (le « brevet 045 »). Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9,414,121 (le « brevet 121 »). La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA, Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du *US Code*. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet 602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le Patent Trial and Appeal Board (le « PTAB ») a amorcé des procédures de révision *inter partes* à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige (à savoir, les brevets 025, 045 et 245). Le 23 octobre 2017, la société a déposé une requête pour une révision *inter partes* à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 24 octobre 2017, Music Choice a demandé un jugement défavorable envers elle-même auprès du PTAB au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16-17 liées au brevet 245. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision *inter partes* à l'égard du quatrième brevet en litige (à savoir, le brevet 121), et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension de procédures dans l'attente du résultat des révisions *inter partes*. Le 12 décembre 2017, le tribunal a accueilli la requête pour suspension de procédures de la société, suspendant le litige en attendant la résolution des procédures de révision *inter partes* et a rejeté sans préjudice la requête en jugement sur actes de procédures déposée par Stingray. Le 26 mars 2018, le PTAB a rejeté la demande de révision *inter partes* à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 26 avril 2018, le PTAB a rendu un jugement défavorable contre Music Choice au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16 à 17 liées au brevet 245 et a mis fin aux procédures. Le 19 juin 2018 et le 16 juillet 2018, le PTAB a tenu des auditions aux fins des procédures de révision *inter partes* amorcées. Le 20 septembre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 3 et 4 liées au brevet 025 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 8 était non brevetable comme il était prévu selon la demande de brevet américain N°2002/0078456 A1 (Hudson). Le 11 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1 à 4 et 6 à 9 du brevet 045 et a statué qu'il n'a pas été démontré que les réclamations 5 et 10 à 20 étaient non brevetables compte tenu de Hudson et du brevet américain N°6,248,946. Le 17 octobre 2018, le PTAB a invalidé toutes les réclamations à l'égard du brevet 602. Le 24 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 6 et 10 à 12 du brevet 121 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 14 était non brevetable comme il était prévu selon le brevet américain N°5,752,160. Puisque la réclamation 14 du brevet 121 n'est pas invoquée dans le litige, le brevet 121 n'est plus un enjeu dans le litige auprès de la cour de district. Les parties doivent compléter les documents qui suivent aux fins du litige auprès de la cour de district au plus tard le 23 novembre 2018 : 1) un rapport de la situation conjoint avisant la cour de district du résultat des procédures et 2) une motion conjointe proposant une ordonnance de réglementation des rôles.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la *Federal Lanham Act*, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la *common law* découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de Stingray Music et de ses biens et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite Music Choice c. Stingray. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgation. Ces accords de non-divulgation ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgation. La communication préalable de la preuve est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. À la lumière de l'ajournement par le tribunal de la date de procès et de la suspension du litige opposant Music Choice à Stingray, ce litige est également suspendu.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. Alors que les opposants et les sociétés de gestion collective attendent la décision de la Commission quant au montant des tarifs, au début de 2018, la Commission a publié une décision provisoire selon laquelle la répartition des paiements d'affiliation relatifs à la gamme de services de Stingray est raisonnable et appropriée et demandant aux parties de proposer des méthodes privilégiées pour la répartition. Les parties ont répondu à la demande de la Commission, les opposants ayant proposé une répartition fondée sur une approche par les coûts, selon des conseils d'experts indépendants. La Commission du droit d'auteur du Canada poursuit l'examen de la question et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 6 à 15 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	Trimestre clos le 30 septembre 2018	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Semestre clos le 30 septembre 2018	Semestre clos le 30 septembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2019	T2 2018	Cumul 2019	Cumul 2018
Avantages du personnel à court terme	1 487	1 213	2 148	2 148
Rémunération fondée sur des actions	136	233	392	392
Unités d'actions incessibles et unités d'actions attribuées en fonction de la performance	221	148	411	229
Unités d'actions différées	242	427	551	551
	2 086	2 021	3 502	3 320

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan autre que des contrats de location simple (lesquels ont été présentés à la rubrique *Obligations contractuelles*) qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	6 novembre 2018	30 septembre 2018
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	55 389 343	39 621 840
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(17 535)	(16 021)
Actions à droit de vote subalterne variable	430 562	445 639
Actions à droit de vote multiple	17 941 498	16 294 285
	<hr/>	<hr/>
	73 743 868	56 345 743
<i>Options sur actions en circulation et reçus de souscription</i>		
Options sur actions	-	2 438 675
Reçus de souscription	-	13 279 950

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, modifié le 7 juin 2017, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours du deuxième trimestre de 2019, 25 000 options ont été exercées, aucune option n'a fait l'objet d'une renonciation et 4 504 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2018. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 7 juin 2018. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter à la page 42 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, ont conçu le CIIF pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

Événements postérieurs à la clôture

Dividende

La politique de la société en matière de dividendes est assujettie au pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration et peut varier en fonction notamment des flux de trésorerie disponibles, des résultats d'exploitation, de la situation financière, des perspectives de croissance ou de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

Le 7 novembre 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 14 décembre 2018 ou vers cette date aux porteurs de ces titres inscrits au registre en date du 30 novembre 2018.

Acquisitions

Le 12 octobre 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de DJ-Matic, fournisseur européen de solutions multimédias en magasin aux entreprises, pour une contrepartie totale de 10,8 millions d'euros (16,3 millions de dollars).

Le 26 octobre 2018, la société a réalisé l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote subalterne de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation (collectivement, les « actions de NCC ») de NCC au prix de 14,75 \$ l'action de NCC (le « prix d'acquisition »), pour une contrepartie totale de 494,5 millions de dollars. L'acquisition a été autorisée le 23 octobre 2018 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »).

Facilité de crédit

Le 21 août 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a modifié sa facilité de crédit existante de 100,0 millions de dollars (la « facilité de crédit ») en augmentant le montant autorisé maximal à 450,0 millions de dollars et en prorogeant l'échéance au 26 octobre 2021 afin de financer l'acquisition de Newfoundland Capital Corporation Limited (« NCC »).

La facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant autorisé maximal de 300,0 millions de dollars et d'une facilité à terme non renouvelable de 150,0 millions de dollars.

La facilité de crédit porte intérêt a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux des acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive. De plus, la société doit payer des commissions d'attente de 0,28 % à 0,60 % fondées sur une clause financière restrictive. La facilité de crédit est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société.

Dette subordonnée

Le 11 juillet 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a conclu un emprunt d'un montant de 50,0 millions de dollars. L'emprunt est non garanti et porte intérêt à un taux annuel qui varie de 5,55 % à 6,95 % fondé sur une clause financière restrictive. L'emprunt vient à échéance le 26 octobre 2023.

Placement privé

Le 5 novembre 2018, la société a annoncé qu'elle a conclu une convention de souscription avec Irving West, Limited (« l'investisseur ») aux termes de laquelle l'investisseur a convenu de souscrire un nombre total de 2 429 544 actions à droit de vote subalterne (les « actions visées par le placement privé ») au prix de 10,29\$ l'action à droit de vote subalterne, pour un produit brut total de 25,0 million de dollars. L'émission des actions visées par le placement privé est assujettie à l'approbation de la TSX et sont soumises à un délai de conservation de quatre mois à compter de la date d'émission, laquelle émission devrait avoir lieu le ou vers le 13 novembre 2018. La réalisation de cette transaction résultera en une augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie et du capital social.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

États consolidés du résultat global

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	(non audité)	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Produits		34 692 \$	31 222 \$	69 148 \$	60 892 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu		13 643	11 792	26 855	22 886
Frais de vente et de marketing		3 223	3 237	6 651	6 461
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information, déduction faite de crédits d'impôt de 239 \$ et de 490 \$, respectivement (235 \$ et 437 \$ en 2017, respectivement)		2 367	3 079	4 828	6 057
Charges générales et administratives		6 240	10 258	12 580	15 755
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5, 7	6 529	5 226	12 285	10 388
Charges financières (produits financiers), montant net	6	910	1 269	2 831	1 806
Variation de la juste valeur des placements	13	436	697	(61)	1 131
Bénéfice (perte) avant impôts		1 344	(4 336)	3 179	(3 592)
Impôts		567	(941)	1 056	(477)
Bénéfice net (perte nette)		777 \$	(3 395) \$	2 123 \$	(3 115) \$
Bénéfice net (perte nette) par action – de base		0,01	(0,07)	0,04	(0,06)
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)		0,01	(0,07)	0,04	(0,06)
Nombre moyen pondéré d'actions – de base		56 347 905	51 335 589	56 331 846	51 331 003
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué		56 912 902	51 889 726	56 959 579	51 874 114

Résultat global

Bénéfice net (perte nette)	777 \$	(3 395) \$	2 123	(3 115)
----------------------------	--------	------------	-------	---------

Autres éléments du résultat global, après impôts

Éléments pouvant être reclassés en résultat net

Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger	(2 308)	(1 840)	(4 287)	(1 584)
--	---------	---------	---------	---------

Total des autres éléments du résultat global	(2 308)	(1 840)	(4 287)	(1 584)
--	---------	---------	---------	---------

Résultat global total	(1 531) \$	(5 235) \$	(2 164)	(4 699)
------------------------------	-------------------	-------------------	----------------	----------------

Le bénéfice net (la perte nette) est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés de la situation financière

30 septembre 2018 et 31 mars 2018

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 septembre 2018	31 mars 2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 173 \$	3 362 \$
Liquidités soumises à des restrictions	3	134 367	–
Créances clients et autres débiteurs		32 858	34 834
Crédits d'impôt à la recherche et au développement		1 100	610
Impôts à recevoir		1 504	989
Stocks		2 971	1 784
Autres actifs courants		10 642	6 793
		185 615	48 372
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	13 081	11 135
Immobilisations incorporelles	7	62 600	54 355
Goodwill	7	99 504	98 467
Placements	13	16 494	15 533
Placement dans une entreprise associée	8	1 570	1 106
Placement dans une coentreprise		690	834
Autres actifs non courants		900	954
Actifs d'impôt différé		8 714	12 950
Total des actifs		389 168 \$	243 706 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		34 501	35 199
Passifs au titre des reçus de souscription	3	138 111	–
Dividendes à verser		–	3 097
Produits différés		1 905	1 530
Autres créditeurs courants	9	18 508	13 212
Impôts à payer		1 791	2 403
		194 816	55 441
Passifs non courants			
Facilité renouvelable		57 329	38 627
Autres créditeurs	9	10 919	14 875
Passifs d'impôt différé		3 051	5 156
Total des passifs		266 115	114 099
Capitaux propres			
Capital social	10	146 393	146 354
Surplus d'apport		4 305	3 825
Déficit		(24 722)	(21 936)
Cumul des autres éléments du résultat global		(2 923)	1 364
Total des capitaux propres		123 053	129 607
Événements postérieurs à la clôture (note 2)			
Total du passif et des capitaux propres		389 168 \$	243 706 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les nombres d'actions)
(non audité)

	Capital social		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant				
Solde au 31 mars 2017	51 326 366	102 700 \$	2 872 \$	(10 299)\$	(325)\$	94 948 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 10)	34 146	158	(60)	–	–	98
Dividendes	–	–	–	(4 877)	–	(4 877)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	474	–	–	474
Perte nette	–	–	–	(3 115)	–	(3 115)
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(31)	(1 584)	(1 615)
Solde au 30 septembre 2017	51 360 512	102 858 \$	3 286 \$	(18 322)\$	(1 909)\$	85 913 \$
Solde au 31 mars 2018	56 305 753	146 354 \$	3 825 \$	(21 936)\$	1 364 \$	129 607 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 10)	50 000	138	(70)	–	–	68
Dividendes	–	–	–	(4 909)	–	(4 909)
Frais d'émission d'actions (note 10)	–	(7)	–	–	–	(7)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	472	–	–	472
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 10 et 12)	(10 010)	(92)	78	–	–	(14)
Bénéfice net	–	–	–	2 123	–	2 123
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(4 287)	(4 287)
Solde au 30 septembre 2018	56 345 743	146 393 \$	4 305 \$	(24 722)\$	(2 923)\$	123 053 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Activités d'exploitation					
Bénéfice net (perte nette)		777 \$	(3 395) \$	2 123 \$	(3 115) \$
Ajustements visant ce qui suit :					
Rémunération fondée sur des actions	12	358	312	533	506
Charge liée aux unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	12	331	282	643	471
Charge liée aux unités d'actions différées	12, 14	187	427	242	551
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	7	1 274	718	2 443	1 339
Amortissement d'immobilisations incorporelles	7	5 255	4 508	9 842	9 049
Amortissement de coûts de financement	6	25	50	50	67
Charge d'intérêt et commissions d'attente	6	305	522	640	854
Variation de la juste valeur des placements	13	436	697	(61)	1 131
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	6	66	240	1 375	747
Charge de désactualisation sur le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6	111	90	208	180
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	6	57	66	113	131
Quote-part des résultats d'une coentreprise		156	(15)	144	(38)
Charge d'impôts		567	(941)	1 056	(477)
Intérêts payés		(424)	(549)	(860)	(845)
Impôts payés		(1 106)	(29)	(1 760)	(902)
		8 375	2 983	16 731	9 649
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation					
	11	(2 869)	(273)	(4 305)	(7 528)
		5 506	2 710	12 426	2 121
Activités de financement					
Augmentation de la facilité renouvelable		9 448	9 313	18 702	26 393
Paiement de dividendes	10	(3 382)	(2 567)	(6 479)	(4 877)
Frais d'émission d'actions	10	—	—	(7)	—
Produit de l'exercice d'options sur actions	10	12	98	68	98
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	12	(50)	—	(92)	—
Remboursement d'autres créditeurs		(3 608)	(91)	(7 806)	(4 771)
		2 420	6 753	4 386	16 843
Activités d'investissement					
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise		(5 496)	(8 722)	(5 496)	(19 722)
Placement dans une entreprise associée		(320)	—	(464)	—
Acquisition d'un placement	1	—	—	(900)	—
Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs	1	—	—	(3 100)	—
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 488)	(705)	(3 716)	(1 512)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(1 383)	(1 000)	(1 730)	(1 404)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne		(1 390)	—	(2 595)	—
		(10 077)	(10 427)	(18 001)	(22 638)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		(2 151)	(964)	(1 189)	(3 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période					
		4 324	3 152	3 362	5 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période					
		2 173 \$	2 188 \$	2 173 \$	2 188 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

1. Principaux changements et faits saillants

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées intermédiaires de Groupe Stingray Digital Inc. (la « société ») au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018.

- Le 1^{er} août 2018, la société a signé une entente visant l'acquisition de Novramedia Inc., société torontoise chef de file en conception, création et mise en œuvre de solutions de médias numériques pour une contrepartie totale de 7 737 \$, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 9).
- Le 19 juin 2018, la société a annoncé qu'elle avait fait l'acquisition d'une participation minoritaire dans Nextologies Limited, ce qui a entraîné la comptabilisation d'un placement de 900 \$ (note 13), d'une immobilisation incorporelle de 9 100 \$, dont 3 100 \$ avaient été payés à la date de clôture (note 7) et d'un solde à payer sur les acquisitions d'actifs de 6 000 \$ (note 9).
- Le 26 octobre 2018, la société a mené à terme l'acquisition de Newfoundland Capital Corporation Limited (« NCC »), annoncée précédemment le 2 mai 2018, selon laquelle la société a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de NCC (les « actions de NCC ») au prix de 14,75 \$ l'action de NCC, pour une contrepartie totale de 494 453 \$. Se reporter à la note 3 pour obtenir plus de précisions au sujet de la transaction.
- Pour financer une partie de l'acquisition de NCC, la société a réalisé, le 23 mai 2018, un placement de reçus de souscription pour un produit brut de 83 002 \$ et un produit net de 79 682 \$, ainsi que conclu un placement privé de 39 999 \$. Se reporter à la note 3 pour obtenir plus de précisions au sujet de la transaction.

2. Événements postérieurs à la clôture

Acquisition

Le 12 octobre 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de DJ-Matic, fournisseur européen de solutions multimédias en magasin aux entreprises, pour une contrepartie totale de 10 800 euros (16 300 \$).

Facilité de crédit

Le 21 août 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a modifié sa facilité de crédit existante de 100 000 \$ (la « facilité de crédit ») en augmentant le montant autorisé maximal à 450 000 \$ et en prorogeant l'échéance au 26 octobre 2021 afin de financer l'acquisition de NCC.

La facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant autorisé maximal de 300 000 \$ et d'une facilité à terme non renouvelable de 150 000 \$.

La facilité de crédit porte intérêt a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux des acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive. De plus, la société doit payer des commissions d'attente de 0,28 % à 0,60 % fondées sur une clause financière restrictive. La facilité de crédit est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Dette subordonnée

Le 11 juillet 2018, avec entrée en vigueur le 26 octobre 2018, la société a conclu un emprunt d'un montant de 50 000 \$. L'emprunt est non garanti et porte intérêt à un taux annuel qui varie de 5,55 % à 6,95 % fondé sur une clause financière restrictive. L'emprunt vient à échéance le 26 octobre 2023.

Placement privé

Le 5 novembre 2018, la société a annoncé qu'elle a conclu une convention de souscription avec Irving West, Limited (« l'investisseur ») aux termes de laquelle l'investisseur a convenu de souscrire un nombre total de 2 429 544 actions à droit de vote subalterne (les « actions visées par le placement privé ») au prix de 10,29\$ l'action à droit de vote subalterne, pour un produit brut total de 25,000\$. L'émission des actions visées par le placement privé est assujettie à l'approbation de la TSX et sont soumises à un délai de conservation de quatre mois à compter de la date d'émission, laquelle émission devrait avoir lieu le ou vers le 13 novembre 2018. La réalisation de cette transaction résultera en une augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie et du capital social.

Dividende

Le 7 novembre 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 14 décembre 2018 ou vers cette date aux actionnaires inscrits au registre en date du 30 novembre 2018.

3. Acquisitions d'entreprises

Semestre clos le 30 septembre 2018

Novramedia

Le 1^{er} août 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Novramedia Inc. (« Novramedia ») pour une contrepartie totale de 7 737 \$. Novramedia est un fournisseur canadien de solutions médias numériques. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 3 431 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 754 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 2 500 \$ au cours des 12 mois à venir si certaines cibles liées aux produits sont respectées. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de l'entreprise Novramedia pour la période close le 30 septembre 2018 sont compris dans les résultats depuis la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 30 septembre 2018 se sont établis à 620 \$ et la perte nette, à 66 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise se seraient établis à environ 3 720 \$ et la perte nette, à 394 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 \$
Créances clients et autres débiteurs	754
Stocks	863
Autres actifs courants	142
Immobilisations corporelles	50
Immobilisations incorporelles	5 827
Goodwill	3 431
	11 071
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	942
Produits différés	842
Passifs d'impôt différé	1 550
	3 334
Actifs nets acquis à la juste valeur	7 737 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	5 500
Fonds de roulement à recevoir	(171)
Contrepartie conditionnelle	2 408
	7 737 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Newfoundland Capital Corporation

Le 26 octobre 2018, la société a réalisé l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote subalterne de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation (collectivement, les « actions de NCC ») de NCC au prix de 14,75 \$ l'action de NCC (le « prix d'acquisition »), pour une contrepartie totale de 494 453 \$. L'acquisition a été autorisée le 23 octobre 2018 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »).

Les actionnaires de NCC ont reçu 3 887 826 actions à droit de vote subalterne de la société équivalant à 40 006 \$, soit environ 8 % de la contrepartie totale.

La portion du prix d'acquisition réglée en trésorerie s'est élevée à 454 447 \$ et a été financée par une combinaison des éléments suivants :

- une facilité de crédit de 450 000 \$ (note 2);
- le produit brut de 83 002 \$ (produit net de 79 682 \$) de l'émission de 7 981 000 reçus de souscription vendus dans le cadre d'un placement public (les « reçus de souscription du placement public »), par voie de prise ferme, au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement public;
- le produit brut de 39 999 \$ (produit net de 38 399 \$) de l'émission de 3 846 100 reçus de souscription vendus dans le cadre d'un placement privé (les « reçus de souscription du placement privé »), par voie de prise ferme, au prix de 10,40 \$ le reçu de souscription du placement privé;

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

- un montant de 17 110 \$ provenant de l'émission de 1 647 213 reçus de souscription (les « reçus de souscription »), par suite de l'exercice par certains actionnaires de leurs actions à droit de vote multiple de la société, à un prix se situant dans une fourchette de 10,29 \$ à 10,40 \$ le reçu de souscription.

Parallèlement à la clôture de l'acquisition, les détenteurs des reçus de souscription du placement public, des reçus de souscription du placement privé et des reçus de souscription en circulation ont exercé leurs droits de conversion, par conséquent, la société a émis 11 827 100 actions à droit de vote subalterne et 1 647 213 actions à droit de vote multiple pour un produit brut total de 140 111 \$ et un produit net de 135 191 \$.

Les porteurs des reçus de souscription du placement public, des reçus de souscription du placement privé et des reçus de souscription (collectivement désignés les « reçus ») ont reçu le 15 juin 2018 un dividende de 0,055 \$ par reçu totalisant 730 \$ et, le 14 septembre 2018, un dividende de 0,06 \$ par reçu totalisant 797 \$.

Au 30 septembre 2018, le produit net tiré de l'émission des reçus de souscription était entiercé auprès d'un agent des reçus de souscription jusqu'à la réalisation ou la levée de toutes les autres conditions en vigueur nécessaires à la clôture de l'acquisition. Étant donné que les fonds n'avaient pas été reçus directement par la société, ils ne sont pas présentés au tableau consolidé des flux de trésorerie. Les fonds sont présentés sous le poste « Liquidités soumises à des restrictions » à l'état consolidé de la situation financière de la société, avec inscription d'un montant correspondant sous le poste « Passifs au titre des reçus de souscription ». Le rapprochement entre les liquidités soumises à des restrictions et les passifs au titre des reçus de souscription se présente comme suit :

	Au 30 septembre 2018
Reçus en circulation (nombre)	13 279 950
Prix par reçu (en dollars)	10,40 \$
Passifs au titre des reçus de souscription	138 111 \$
Moins : frais d'émission	(2 460)
Moins : dividendes payés le 15 juin 2018	(730)
Moins : dividendes payés le 14 septembre 2018	(797)
Plus : intérêts gagnés	243
Liquidités soumises à des restrictions	134 367 \$

Des frais d'émission de 2 460 \$, représentant 50 % du montant à payer aux preneurs fermes, sont présentés dans les autres actifs courants au 30 septembre 2018 et sont portés en diminution du capital social au moment de l'émission des actions à droit de vote subalterne. Le montant restant à payer aux preneurs fermes, compte non tenu des autres frais d'émission, sera inscrit à titre de réduction du capital social.

Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), si la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est postérieure à la date de clôture de la période mais antérieure à la publication des états financiers, la société présentera l'information exigée aux termes de l'IFRS 3, à moins que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est incomplète à la date de publication des états financiers. Compte tenu du court laps de temps entre la clôture de l'acquisition et la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires, certaines informations sur les regroupements d'entreprises exigées aux termes de l'IFRS 3, soit essentiellement la répartition préliminaire du prix d'achat, ne sont pas fournies puisqu'elles ne sont pas encore disponibles. La société évalue actuellement la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

4. Informations sectorielles

Description des activités

La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Music Choice India Private Ltd., Xtra Music Ltd., Stingray Europe B.V., Alexander Medien Gruppe GmbH, Transmedia Communications SA et ses filiales entièrement détenues, Digital Music Distribution Pty Ltd, Classica GmbH et sa filiale entièrement détenue, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), Yokee Music Limited, C Music Entertainment Limited, SBA Music PTY Ltd. et sa filiale entièrement détenue, Satellite Music Australia PTY Ltd., Stingray Music, S.A. de C.V., ainsi que Novramedia Inc.

Secteurs opérationnels

Aux termes de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société a déterminé qu'elle n'avait compté qu'un seul secteur opérationnel puisque ses activités, ses ressources et ses actifs sont essentiellement centralisés, optimisés et gérés au Canada. Les activités exercées à l'échelle internationale tirent parti de l'expertise canadienne.

Les tableaux suivants contiennent des données géographiques sur les produits de la société, ainsi que sur ses immobilisations corporelles et incorporelles, son goodwill et son placement dans une entreprise associée.

Les produits proviennent des régions suivantes selon l'endroit où sont effectuées les ventes.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Produits				
Canada	14 222 \$	14 833 \$	27 863 \$	29 371 \$
États-Unis	8 069	5 222	16 254	9 926
Autres pays	12 401	11 167	25 031	21 595
	34 692 \$	31 222 \$	69 148 \$	60 892 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Les actifs non courants sont générés dans les régions ci-dessous, en fonction des emplacements des filiales.

	30 septembre 2018	31 mars 2018
Immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, placement dans une entreprise associée et placement dans une coentreprise		
Canada	71 789 \$	51 657 \$
Pays-Bas	21 187	23 634
Australie	18 957	20 726
Royaume-Uni	18 154	20 608
États-Unis	15 985	16 414
Israël	12 293	12 470
Suisse	8 571	9 249
Allemagne	6 784	7 628
Autres pays	3 725	3 511
	177 445 \$	165 897 \$

5. Autres informations

Le tableau suivant indique, selon la fonction, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les radiations.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations</i>				
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	6 145 \$	4 700 \$	11 109 \$	9 429 \$
Charges générales et administratives	384	526	1 176	959
	6 529 \$	5 226 \$	12 285 \$	10 388 \$

Les frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu ainsi que les charges générales et administratives pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 se seraient établis à 19 788 \$ (16 492 \$ – 2017) et à 6 624 \$ (10 784 \$ – 2017), respectivement, et, pour le semestre clos le 30 septembre 2018, à 37 964 \$ (32 315 \$ – 2017) et à 13 756 \$ (16 714 \$ – 2017), respectivement, si la présentation, selon la fonction, de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des radiations, avait été adoptée aux fins des états du résultat global.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018, des coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises d'un montant respectif de 477 \$ (253 \$ – 2017) et de 704 \$ (373 \$ – 2017) ont été comptabilisés dans les charges générales et administratives des états du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

6. Charges financières (produits financiers), montant net

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Charge d'intérêt et commissions d'attente	305 \$	522 \$	640 \$	854 \$
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	66	240	1 375	747
Charges de désactualisation sur le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	111	90	208	180
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC à payer	57	66	113	131
Amortissement et radiation des coûts de financement	25	50	50	67
Perte (profit) de change	346	301	445	(173)
	910 \$	1 269 \$	2 831 \$	1 806 \$

7. Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Goodwill
Exercice clos le 31 mars 2018			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2017	5 336 \$	49 519 \$	68 725 \$
Entrées	8 654	4 038	–
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprises	184	17 903	27 577
Cessions et radiations	(97)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 965)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(18 225)	–
Écarts de change	23	1 120	2 165
Valeur comptable nette à la clôture, au 31 mars 2018	11 135 \$	54 355 \$	98 467 \$
Semestre clos le 30 septembre 2018			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2018	11 135 \$	54 355 \$	98 467 \$
Entrées	4 453	4 556	–
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	50	5 827	3 431
Entrées attribuables à l'acquisition d'actifs	–	9 100	–
Cessions et radiations	(132)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 311)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(9 842)	–
Écarts de change	(114)	(1 396)	(2 394)
Valeur comptable nette à la clôture, au 30 septembre 2018	13 081 \$	62 600 \$	99 504 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

8. Placements dans une entreprise associée

La société détient une participation de 40 % dans Business Transportation Services Limited Partnership (la « société en commandite »), constituée afin de détenir et de mettre au moins un avion à la disposition d'associés commanditaires et de tiers. La participation de la société est comptabilisée au moyen de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière de la société en commandite au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2018.

	30 septembre 2018	31 mars 2018
Actif non courant	3 925 \$	2 765 \$
Actif net	3 925	2 765
Valeur comptable de la participation de la société dans la société en commandite	1 570 \$	1 106 \$

9. Autres créditeurs

	30 septembre 2018	31 mars 2018
Contrepartie conditionnelle	13 947 \$	15 596 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6 815	9 321
Solde à payer sur les acquisitions d'actifs	6 000	—
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	2 665	3 170
	29 427	28 087
Partie courante	(18 508)	(13 212)
	10 919 \$	14 875 \$

10. Capital social

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2018		
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700
Émises dans le cadre du financement par voie de prise ferme et à l'exercice de l'option de surallocation		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	4 900 200	45 082
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts de 604 \$	–	(1 669)
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne	85 198	301
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		
Actions à droit de vote subalterne	(6 011)	(60)
Au 31 mars 2018		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	40 011 468	145 238
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	56 305 753	146 354 \$
Semestre clos le 30 septembre 2018		
Au 31 mars 2018		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	40 011 468	145 238 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	56 305 753	146 354
Prise ferme		
Frais d'émission d'actions	–	(7)
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne (note 12)	50 000	138
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		
Actions à droit de vote subalterne (note 12)	(10 010)	(92)
Au 30 septembre 2018		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	40 051 458	145 277
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	56 345 743	146 393 \$

Transactions pour la période close le 30 septembre 2018

Au cours du semestre, 50 000 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 50 000 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 68 \$. Un surplus d'apport de 70 \$ au titre de ces options sur actions a été transféré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Le 7 août 2018, la société a déclaré un dividende de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne, action à droit de vote subalterne variable, action à droit de vote multiple et reçu de souscription. Le dividende de 4 179 \$ a été payé le 14 septembre 2018, dont une tranche de 797 \$ a été payée à même les liquidités soumises à des restrictions (note 3).

Le 15 juin 2018, la société a versé un dividende de 3 097 \$. Le dividende a été déclaré le 29 mars 2018 et figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018. De plus, un dividende de 730 \$ a été payé à même les liquidités soumises à des restrictions (note 3).

11. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Créances clients et autres débiteurs	3 470 \$	(2 228) \$	2 751 \$	(3 485) \$
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(251)	(209)	(490)	(410)
Stocks	65	(369)	(315)	(168)
Autres actifs courants	(1 733)	(215)	(1 894)	(1 219)
Autres actifs non courants	25	6	54	(25)
Créditeurs et charges à payer	(3 918)	3 151	(2 735)	(747)
Produits différés	(293)	(188)	(471)	(628)
Impôts à payer	(100)	(143)	(247)	(217)
Autres créditeurs	(134)	(78)	(958)	(629)
	(2 869) \$	(273) \$	(4 305) \$	(7 528) \$

12. Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017.

	30 septembre 2018		30 septembre 2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de la période	1 965 227	5,99 \$	1 397 185	4,95 \$
Attribution	523 448	8,61	682 429	7,66
Exercice (note 10)	(50 000)	1,36	(34 146)	2,89
Renonciation	–	–	(29 188)	0,65
Options en circulation à la clôture de la période	2 438 675	6,64 \$	2 016 280	5,84 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours du semestre clos le 30 septembre 2018 a été de 1,93 \$ (1,27 \$ – 2017). Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2018
Volatilité	30 %
Taux d'intérêt sans risque	2,14 %
Durée de vie attendue des options	5 ans
Valeur des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	8,61 \$
Taux de dividende attendu	2,56 %

La charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions a totalisé 307 \$ et 536 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2018 (372 \$ et 960 \$ – 2017), respectivement.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des cotisations de l'employeur dont les droits n'étaient pas acquis aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés au 30 septembre 2018.

	30 septembre 2018	
	Nombre de parts	Montant
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à l'ouverture de la période	6 011	60 \$
Cotisations	9 853	90
Dividendes crédités	157	2
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à la clôture de la période	16 021	152 \$

La juste valeur moyenne pondérée des actions achetées au moyen des cotisations pour le semestre clos le 30 septembre 2018 s'est établie à 9,12 \$ (néant – 2017).

La charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'achat d'actions à l'intention des employés a totalisé 42 \$ et 73 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2018 (néant et néant – 2017), respectivement.

Régime d'unités d'actions incessibles (les « UAI »)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'UAI pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017.

	30 septembre 2018		30 septembre 2017	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	59 712	680 \$	197 448	1 468 \$
Attribution	–	–	686	–
Révision des estimations	–	–	–	108
Règlement de passifs	(59 712)	(680)	(136 581)	(1 218)
Solde à la clôture de la période	–	– \$	61 553	358 \$
Solde, droits acquis	–	– \$	–	– \$

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018, aucune UAI n'a été attribuée (375 et 686 à des prix variant entre 7,50\$ et 9,46 \$, respectivement – 2017). Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018, le total de la charge liée au régime d'UAI s'est élevé à néant (56 \$ et 108 \$ – 2017).

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Au 30 septembre 2018, la juste valeur par unité était de néant (9,63 \$ pour un montant total de 358 \$, lequel a été pris en compte dans les créditeurs et charges à payer dans les états consolidés de la situation financière – 2017).

Régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP »)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'UAP pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017.

	30 septembre 2018		30 septembre 2017	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	284 480	1 244 \$	131 781	361 \$
Attribution	170 601	–	157 006	–
Révision des estimations	–	666	–	367
Renonciation	(18 152)	(22)	(6,267)	(4)
Solde à la clôture de la période	436 929	1 888 \$	282,520	724 \$
Solde, droits acquis	–	– \$	–	– \$

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018, 1 639 UAP et 170 601 UAP (11 829 et 157 006 – 2017) ont été attribuées à des membres du personnel à des prix variant entre 8,65\$ et 9,20 \$ (7,60\$ et 9,54 \$ – 2017). Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018, le total de la charge liée au régime d'UAP s'est chiffré à 331 \$ et à 643\$ (230 \$ et 367 \$ – 2017), respectivement.

Au 30 septembre 2018, la juste valeur par unité était de 9,01 \$ (9,63 \$ – 2017), pour un total de 1 888 \$ (724 \$ – 2017), lequel a été pris en compte dans les créditeurs et charges à payer dans les états consolidés de la situation financière.

Régime d'unités d'actions différées (les « UAD »)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'UAD pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017.

	30 septembre 2018		30 septembre 2017	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	182 369	2 004 \$	138 072	1 267 \$
Attribution	54 352	–	37 084	–
Révision des estimations	–	242	–	391
Solde à la clôture de la période	236 721	2 246 \$	175 156	1 658 \$

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018, 13 669 UAD et 54 352 UAD (15 241 et 37 084 – 2017) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 8,77 \$ et 9,20 \$ (8,14 \$ à 9,66 \$ – 2017). Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018, le total de la charge liée au régime d'UAD s'est chiffré à 187 \$ et à 242 \$ (427 \$ et 551 \$ – 2017).

Au 30 septembre 2018, la juste valeur par unité variait de 8,91 \$ à 9,10 \$ (8,48 \$ à 8,70 \$ – 2017), pour un total de 2 246 \$ (1 658 \$ – 2017), lequel a été pris en compte dans les créditeurs et charges à payer dans les états consolidés de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

13. Instruments financiers

Facteurs de risque financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2018. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

Juste valeur

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer, des passifs au titre des reçus de souscription et des autres créditeurs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité renouvelable se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent.

Au 30 septembre 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 173 \$				
Liquidités soumises à des restrictions	134 367				
Créances clients et autres débiteurs	31 929				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 494 \$	16 494 \$	– \$	– \$	16 494 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	57 329 \$				
Créditeurs et charges à payer	33 994				
Passifs au titre des reçus de souscription	138 111				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	2 665				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6 815				
Solde à payer sur les acquisitions d'actifs	6 000				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	13 947 \$	13 947 \$	– \$	– \$	13 947 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Au 31 mars 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 362 \$				
Créances clients et autres débiteurs	33 264				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	15 533 \$	15 533 \$	– \$	– \$	15 533 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	38 627 \$				
Créditeurs et charges à payer	34 205				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 170				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	9 321				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	15 596 \$	15 596 \$	– \$	– \$	15 596 \$

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Semestre clos le 30 septembre 2018		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2018	15 533 \$	15 596 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 3)	–	2 408
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	900	–
Variation de la juste valeur	61	948
Règlements	–	(5 005)
Montant à la clôture, au 30 septembre 2018	16 494 \$	13 947 \$

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Semestre clos le 30 septembre 2017		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2017	17 351 \$	12 956 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	7 286
Variation de la juste valeur	(1 131)	592
Règlements	–	(4 380)
Montant à la clôture, au 30 septembre 2017	16 220 \$	16 454 \$

Aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation des contreparties conditionnelles et des placements au cours des semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Placements

La société possède deux instruments de capitaux propres dans des entités fermées.

AppDirect

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017, la juste valeur a été établie au moyen du prix des instruments de capitaux propres lors de la plus récente transaction de financement par capitaux propres externe, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché. La juste valeur de cet instrument est demeurée inchangée au cours du trimestre, car aucune transaction de financement par capitaux propres externe n'est survenue et aucun autre indicateur de changement important pouvant avoir une incidence sur la juste valeur du placement n'a été observé.

Cet instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement au 30 septembre 2018 se chiffrait à 15 594 \$.

Nextologies

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, Nextologies, a été estimée en utilisant l'approche fondée sur la comparaison des données du marché. Ce modèle d'évaluation est fondé sur des multiples du marché provenant de cours de sociétés comparable au placement ainsi que du BAIIA attendu du placement.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018, la juste valeur du placement a été établie au moyen d'un multiple du BAIIA.

Cet instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement au 30 septembre 2018 se chiffrait à 900 \$.

Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres créditeurs (note 9). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 6).

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

14. Parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs se détaillent comme suit :

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Avantages du personnel à court terme	1 487 \$	1 213 \$	2 148 \$	2 148 \$
Rémunération fondée sur des actions	136	233	392	392
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	221	148	411	229
Unités d'actions différées	242	427	551	551
	2 086 \$	2 021 \$	3 502 \$	3 320 \$

15. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers annuels consolidés audités, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Par conséquent, certaines informations, plus particulièrement celles contenues dans les notes, qui sont normalement incluses dans les états financiers annuels consolidés dressés conformément aux IFRS, ont été omises ou résumées. Pour les périodes intermédiaires, les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon le taux d'impôt qui s'appliquerait au bénéfice ou à la perte prévus pour l'exercice. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels consolidés et aux notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés intermédiaires le 7 novembre 2018.

b) Recours à des estimations et à des jugements

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Pour établir les présents états financiers consolidés intermédiaires, les jugements importants posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'information étaient les mêmes que pour les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2018.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

16. Nouvelles normes ou normes modifiées adoptées par la société

Adoption de l'IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 instaure un cadre exhaustif servant à déterminer si des produits doivent être comptabilisés et, si tel est le cas, de quel montant et à quel moment. Elle remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que les interprétations connexes. Cette nouvelle norme établit un modèle en cinq étapes pour la comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Aux termes de l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange du transfert de biens ou de la prestation de services à un client.

La société a adopté l'IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée, l'incidence de l'application initiale de cette norme étant comptabilisée à la date de l'application initiale, soit le 1^{er} avril 2018. Au moment de l'adoption de cette norme, la société n'avait pas d'ajustement cumulatif, et la méthode de comptabilisation des produits précédente a été appliquée de la même façon aux termes de la nouvelle norme. Cependant, la norme a une incidence importante sur la présentation brute ou nette de certains flux de produits relatifs aux applications pour les services grand public, telles que les applications mobiles. Aux termes de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, la société comptabilisait les produits tirés d'applications sur une base nette. Selon l'IFRS 15, la comptabilisation des produits est fondée sur le principe fondamental du « transfert de contrôle » servant à déterminer le principal débiteur de l'obligation liée au service rendu. Dans ce contexte, la société sera considérée comme le mandant et elle comptabilise donc ces produits sur une base brute.

L'incidence sur les produits ainsi que sur les frais liés à la programmation musicale, le coût des services et les frais liés au contenu se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 septembre 2017			Semestre clos le 30 septembre 2017		
	Montants présentés	Ajustements	Montants retraités	Montants présentés	Ajustements	Montants retraités
Produits	30 579 \$	643 \$	31 222 \$	59 757 \$	1 135 \$	60 892 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 786 \$	643 \$	11 429 \$	21 047 \$	1 135 \$	22 182 \$

La société tire des produits essentiellement de la prestation de services, de la vente de solutions sur demande et de projets de solutions médias. Les produits sont évalués selon la contrepartie indiquée dans un contrat conclu avec un client et ils excluent les montants recouvrés au nom de tiers. La société comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle du produit ou livre des services à un client.

Prestation de services

Les produits tirés de la prestation de services englobent principalement ceux tirés de la distribution de musique et de contenu vidéo en continu et facturés sous forme de frais d'abonnement mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Ces produits répondent habituellement aux critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie au fil du temps, car le client reçoit et consomme la musique fournie au moment où elle est diffusée. La société comptabilise des produits différés lorsque les clients paient leurs frais d'abonnement d'avance.

Solutions sur demande

Les produits tirés des solutions sur demande englobent principalement ceux tirés des services musicaux et de concerts fournis par abonnement. Ces produits répondent habituellement aux critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie au fil du temps, car le client reçoit et consomme le produit sur demande au moment où il est diffusé. La société comptabilise des produits différés lorsque les clients paient leurs frais d'abonnement d'avance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Projets de solutions médias

Les produits tirés des projets de solutions médias englobent ceux tirés des projets médias à long terme. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit selon le pourcentage des coûts des contrats engagés sur les coûts prévus. L'incidence de toute révision des produits et des charges estimés est comptabilisée lorsque les montants sont connus et peuvent raisonnablement être estimés. Lorsque les coûts des contrats excèdent le total des produits tirés des contrats, la perte prévue est immédiatement passée en charges au moyen d'une provision pour perte à l'achèvement, peu importe le degré d'achèvement des travaux.

Dans le cadre de l'analyse en cinq étapes, la société a établi les contrats conclus avec des clients ainsi que les obligations de prestation qu'ils contiennent, déterminé le prix des transactions ainsi que leur attribution aux obligations de prestation et confirmé le caractère adéquat de sa politique de comptabilisation des produits au fil du temps à mesure que les services de solutions médias sont rendus, sur la base des coûts engagés, comme il est décrit plus haut.

Adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers (IFRS 2014)* [l'« IFRS 9 (2014) »]. L'IFRS 9 (2014) présente quelques différences avec l'IFRS 9 (2009) et l'IFRS 9 (2010), que la société a adoptées de façon anticipée le 1^{er} avril 2012. Ces différences ont trait au classement et à l'évaluation des actifs financiers et à la comptabilisation des passifs financiers. L'IFRS 9 (2014) instaure également un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux fins du calcul de la dépréciation des actifs financiers. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En ce qui a trait aux clients et autres débiteurs, la société a appliqué l'approche simplifiée de la norme et a calculé les pertes de crédit attendues selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. La société a créé une grille de calcul de la provision fondée sur l'historique des pertes de crédit de la société, avec ajustements pour tenir compte de facteurs prospectifs propres au débiteur et au contexte économique.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires de la société.

Adoption de l'IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. Cette interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. La société a adopté cette interprétation de façon prospective le 1^{er} avril 2018, sans incidence sur ses états financiers consolidés intermédiaires.

17. Nouvelles normes ou normes modifiées que la société n'a pas encore adoptées

IFRS 16 – *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est autorisée si une entité adopte également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la même date ou avant. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant son obligation de verser des paiements locatifs. Cette norme reprend pour l'essentiel les exigences comptables imposées aux bailleurs par l'IAS 17 tout en les obligeant à fournir des informations plus étoffées. Elle modifie également d'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location, notamment leur définition et comporte des dispositions transitoires. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 aux fins de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019. L'ampleur des répercussions de l'adoption de cette norme n'a pas encore été établie.



stingray.com